# Déclaration liminaire de FO CTS au CTS du 30 janvier 2014

Puisque les questions que pose Force Ouvrière restent sans réponse, nous continuerons donc à les poser :

## Les ouvertures de postes :

Des effectifs d'élèves en hausse nationalement. Au regard de cette hausse et même si c'est insuffisant des **effectifs d'ETP en hausse dans l'académie :**

**150 ETP dans le 1er degré , 137 dans le second , 3 CPE, 2 emplois d'assistant de service social, 2 emplois d'infirmier, un emploi de médecin, 3 proviseurs adjoints**

**PERSONNELS ADMINISTRATIFS et ITRF : 0 !!! Pour gérer plus de personnel. C'est une honte ! Pire : du mépris !**

**FO revendique encore à l'occasion de ce CTS les demandes d'ouvertures sur les postes désignés dans la motion inter syndicale FO-FSU-CGT 2013, à partir de notre enquête sur les services particulièrement démunis, LES BESOINS SONT LES MÊMES !**

**DPE** gestion des personnels enseignants du 1er degré / **DEC** gestion des examens professionnels/ **gestion des bourses** (09) / **pôle administratif et financier mutualisé de la DSI**

En souhaitant cette fois que l'accord syndical soit plus large, autour de ces demandes, reprises parfois de manière isolée par des syndicats qui n'ont pas voulu dans un premier temps s'associer à cette démarche.

**L'administration a-t-elle entendu cette demande puisque les compte-rendus de CTS n'en font pas état. Peut-il y avoir prise en compte des demandes syndicales basées sur le constat des personnels ?**

## Peut-il y avoir dialogue social ?

**Nous voulons soumettre cette demande de création de postes au vote de ce CTS.**

## L'indemnitaire :

Les injustices et les petits et gros scandales de la politique indemnitaire dans notre académie doivent cesser. Force Ouvrière a ouvert une pétition en ligne pour que la politique indemnitaire de l'Académie change.

Devant le manque de dialogue FO constate que « Révéler ou dénoncer ces agissements ne suffit pas si les personnels ne montrent pas leur détermination. »

- FO a vérifié par une enquête auprès des personnels que la fameuse augmentation académique des personnels de catégorie C**, était moins alléchante que la publicité.** Certes il y a eu augmentation du taux mais la réalité des fiches de paye fait apparaître un cumul annuel de +7% pour les EPLE au lieu des 12 % annoncés, et dans les services académiques également 7% contre les 22% annoncés. **Notre pétition demande que l'administration tienne ses engagements ou à minima reconnaisse une grossière erreur d'annonce.**
- Faute de réponse à nos demandes maintes fois réitérées, FO appelle également les personnels à demander la transparence qui n'a jusqu'à présent, jamais été de mise en matière de primes exceptionnelles de l'encadrement supérieur. Rappelons qu'au dernier CTS en octobre, Monsieur le directeur des ressesources humaines affirme : **« les prévisions de gestion sont fiables, il n'y aura pas de reliquat. Nous apprenions deux jours plus tard que la même opération de versement de reliquats très exceptionnel avait été réitérée pendant ce même mois d'octobre**. Rappelons à ce sujet, et malgré les allégations d'un syndicat, **qu'un lissage des reliquats n'a <u>jamais r</u>ecueilli l'accord de FO,** favorable à un reversement de fin d'année, plus perceptible par chacun et plus à même de faire apparaître des opérations de ce type.
- Enfin FO demande une augmentation du BOP 141 pour permettre un rattrapage de l'indemnitaire des EPLE par rapport à celui des services académiques.

A ce sujet où en sont les intentions de Madame la Rectrice ? Les derniers chiffres annoncés par la dernière RED (Réunion d'Equipe de Direction) demandent à être éclaircis ( bop 214 : moins 1,7 % et pré bop 141 (pas encore de bop initial) soit moins 19,9%)

## <u>Les contractuels</u>

Nous n'avons pu aborder la question des contractuels et de la précarité. La question est de taille **: 350 contractuels en moyenne** sont embauchés par le rectorat ( services académiques, DSDEN et EPLE confondus).

FO défend le statut et la titularisation, nous privilégions la titularisation bien sûr et invitons les contractuels à se présenter à tous les recrutements qui leur sont accessibles. Parallèlement, nous demandons **que pour tout personnel contractuel ayant atteint la fin des possibilités de renouvellement de contrats, un CDI soit systématiquement proposé à ces personnels**.

Nous ne voulons pas des non renouvellement de contrat à la veille du terme des 6 ans ! **Nous souhaitons que pour les contractuels administratifs du rectorat et des EPLE, la même proposition de CDIsation systématique que celle envisagée pour les AVS des EPLE soit faite** (proposition faite par Monsieur le secrétaire général à la réunion d'équipe de direction du 14 octobre 2013)

Il s'agirait d'un peu plus d'humanité dans la gestion des ressources humaines, d'un peu plus d'efficacité également **en gardant les compétences acquises et largement utilisées par les services.**

**Nous demandons à Madame la Rectrice de nous faire connaître ses positions sur le sujet.**

**Cette question est-elle aujourd'hui entendue dans ce CTS ? Sera-t –elle transmise ? Sera-t-elle étudiée enfin ?**

## Quelques inquiétudes dès aujourd'hui sur le nouveau rectorat :

La couleur des murs ou le design du nouveau rectorat nous importent peu. Certes on peut s'interroger sur la surface individuelle réelle qui fait craindre un certain confinement, mais notre question aujourd'hui porte sur les postes. Nous craignons qu'après une année de gel des suppressions, l'année 2015 voit un renouveau de cette tendance à la compression de personnel.

**Qu'en est-il aujourd'hui des hypothèses ? Les compressions dues à des regroupements de service seront-elles compensées pour garder un effectif constant ? Où partiront les postes éventuellement dégagés ?**

## Les concours :

Force Ouvrière reprend l'étonnement de la FSU au dernier CTS sur le nombre de réussite au concours réservé de catégorie B, étonnement renforcé par la qualité reconnue des personnels refusés à cet examen. FO a fait le même constat pour le recrutement sans concours des catégories C (sans vouloir faire ingérence dans l'organisation de ces concours, ou porter atteinte à la souveraineté des jurys nous souhaitons que ceux de cette année se déroulent autrement !!!).

Nous regrettons que cette année le concours externe pour les catégories B ne soit pas ouvert (c'était pourtant la seule possibilité d'accès pour les contractuels ne satisfaisant pas aux conditions des concours interne ou des concours réservés)

Par ailleurs, 13 postes ouverts pour les concours réservés des catégories C, pour ceux qui satisfont aux conditions, c'est peu !

## Utilisation des messageries :

Il arrive que certains chefs de service en l'absence d'un personnel demandent à celui-ci son code d'accès à sa messagerie pour des besoins de service. Nous rappelons que ces codes sont des codes strictement personnels. Nous demandons à M le secrétaire général de rappeler cette règle aux chefs de service et aux chefs de bureau. Cette demande revêt toute son importance compte tenu de l'approche d'élections professionnelles par voie électronique.

**Nous souhaitons que les sujets que nous voulons aborder dans ce CTS soient traités au titre des questions diverses. N'en déplaise à la forme, nous souhaitons le fond.**

## Les ouvertures de postes :

## L'indemnitaire :

## Les concours :

## Les contractuels :

## Les répercussions de la future nouvelle fusion 2015 sur les postes :

## Utilisation des messageries :